

31-MAR-2004

29-JAN-2008 Avis de modification - Changement de titulaire

LATER'S
Herbicide pour
Mouron des oiseaux, trèfle & chardon

Supprime les mauvaises herbes qui étouffent le gazon

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 16023 LOI P.A.

GARANTIE : mécoprop (isomère-*d*) 150 g/L
(en forme d'un sel de potassium)

ATTENTION

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

250 mL [500 mL]

TRAITE 400 m² [TRAITE 800 m²]

Avis de modification

~~Spectrum Brands IP Inc.~~
~~10 Craig St.,~~
~~Brantford, ON~~
~~N3R 7J1~~

Sure-Gro IP Inc.
P.O. Box 21001
Brantford ON
N3R 7W9

Herbicide pour mouron des oiseaux, trèfle et chardon

MODE D'EMPLOI : L'herbicide pour supprimer mouron des oiseaux, trèfle et chardon de **Later** est un herbicide concentré pour usage sur le gazon. Lorsque dilué avec de l'eau il supprime les mauvaises herbes suffocantes qui étouffent le gazon telles que trèfle blanc, mouron des oiseaux, renoncule des champs, plantain, chardon des champs et stellaire moyenne. Il ne nuit pas au gazon quand il est utilisé comme indiqué. Faire l'application n'importe quand au cours de la croissance des mauvaises herbes. Les applications faites au printemps et automne, lorsque les mauvaises herbes sont petites et la température est basse, sont les plus efficaces. Peut être utilisé sur l'agrostide, la fétuque rouge et le ray-grass. Ne pas appliquer sur l'agrostide lorsque la température est au-dessus de 23° C. Pulvériser en temps calme pour éviter la dérive vaporeuse. Arroser la pelouse avant l'application. Pulvériser sur toute la pelouse en couvrant le gazon et les mauvaises herbes. Ne pas arroser dans les 48 heures suivant l'application. Ne pas traiter les pelouses récemment ensemencées jusqu'après la 3^e tonte.

5 mL = 1 cuillerée à thé 1 m = 1 enjambée (appr.)
15 mL = 1 cuillerée à table 50 m² = 10 m x 5 m

COMMENT L'UTILISER :

TRAITEMENT AU PRINTEMPS : Mélanger 30 mL dans 5 L d'eau et pulvériser sur 50 m².

TRAITEMENT EN AUTOMNE : Mélanger 45 mL dans 5 L d'eau et pulvériser sur 50 m².

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Garder les enfants et les animaux domestiques éloignés des surfaces traitées au moins jusqu'à ce que le produit sèche. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver les mains et les vêtements après l'usage. Se servir d'un vaporisateur bien propre et le laver à fond après usage.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ne pas utiliser ce produit pour supprimer les mauvaises herbes dans les plate-bandes, autour des fleurs, légumes et arbustes ou plantes ornementales. Ne pas ensemencer le gazon dans les 3-4 semaines suivant le traitement. Ne pas utiliser le gazon traité tondu, comme paillis autour des plantes désirables. Éviter la dérive vaporeuse sur les plantes susceptibles. Ne pas contaminer les lacs, les rivières ou les étangs.

PREMIERS SOINS : **En cas d'ingestion,** consulter un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. **En cas de contact avec les yeux,** laver à grande eau pendant 15 minutes et consulter un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. **En cas de contact avec la peau,** enlever les vêtements contaminés et laver la peau à fond avec de l'eau et du savon. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Éviter le gel. Garder le produit dans son contenant original et dans un endroit frais et sec loin des aliments, semences, engrais, insecticides ou fongicides.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Ne pas réutiliser le contenant vide. Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser. Envelopper le contenant et le jeter avec les ordures ménagères.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

LATER'S
Herbicide pour
Mouron des oiseaux, trèfle & chardon

Supprime les mauvaises herbes qui étouffent le gazon

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 16023 LOI P.A.

GARANTIE : mécoprop (isomère-*d*) 150 g/L
(en forme d'un sel de potassium)

ATTENTION

POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

250 mL [500 mL]

TRAITE 400 m² [TRAITE 800 m²]

Avis de modification

~~Spectrum Brands IP Inc.~~
~~10 Craig St.,~~
~~Brantford, ON~~
~~N3R 7J1~~

Sure-Gro IP Inc.
P.O. Box 21001
Brantford ON
N3R 7W9

Later's Herbicide pour Mouron des oiseaux, trèfle & chardon

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET INCLUS EN ENTIER AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

Un herbicide concentré pour usage sur le gazon. Supprime les mauvaises herbes telles que trèfle blanc, mouron des oiseaux, renoncule des champs, plantain, chardon des champs et stellaire moyenne.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Garder les enfants et les animaux domestiques éloignés des surfaces traitées au moins jusqu'à ce que le produit sèche. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver les mains et les vêtements après l'usage. Se servir d'un vaporisateur bien propre et le laver à fond après usage.

PREMIERS SOINS : **En cas d'ingestion,** consulter un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. **En cas de contact avec les yeux,** laver à grande eau pendant 15 minutes et consulter un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. **En cas de contact avec la peau,** enlever les vêtements contaminés et laver la peau à fond avec de l'eau et du savon. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser. Envelopper le contenant et le jeter avec les ordures ménagères.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))